

Réunion du Conseil d'Administration Du 25 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président (à compter du point n°7), Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Daniel GENRAULT, Mme Denise MAIRE, M. Pierre GÉRARD, Mme Véronique GROSSIER, M. Alexandre CHOPINEZ.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR) et Christine PECHEUR (Croix Rouge Française), MM. Camille COLLIGNON (lutte pour l'insertion), Joël GROSJEAN (association AIR) et Michel CORDIER (les Restos du Cœur).

Excusé ayant donné procuration :

Suzanne VAUTHIER (Vittel Accueil) à Nicole GEORGES.

Excusés : Mme Anne-Marie MESSERLIN et M. Philippe DECHASEAUX.

Mmes Sylvie CONRAUX (UDAF) et M. Jean-Marie MIGEOT (association des Paralysés de France).

Madame Sylvie VINCENT présente les excuses de Monsieur le Président qui arrivera en retard, retenu par d'autres obligations. En sa qualité de Vice-Présidente, elle assume donc la présidence de séance jusqu'à l'arrivée du Président.

Secrétaire de séance : Alexandre CHOPINEZ

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2020**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020.

2) **Éduc ta santé - Renouvellement de la convention de partenariat avec le centre social La Toupie de Contrexéville**

Depuis trois années consécutives, le CCAS de Vittel s'associe au Centre Social La Toupie pour mener une action de prévention santé commune à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire de Vittel – Contrexéville.

Le projet, intitulé « EDUC TA SANTÉ », vise à améliorer la qualité de vie des jeunes et réduire ainsi les comportements à risques.

Suite au soutien des partenaires financiers et aux retours positifs des professionnels, il est proposé de renouveler le partenariat avec le Centre Social La Toupie permettant la mise en place d'actions de prévention santé sur le territoire de Vittel – Contrexéville. Les actions se dérouleront jusqu'en juin 2020 autour des thématiques suivantes : éducation à la sexualité, addictions et bien-être. Elles devront permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et de développer des compétences psychosociales.

Le budget du projet est évalué à 26 085 € financé à hauteur de 4 500 € par l'agence régionale de santé, et de 4 500 € par le Conseil Régional.

Afin de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le CCAS de Vittel et le Centre Social La Toupie, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat dont le projet figure en annexe. La convention prévoit notamment la mise à disposition de locaux et de personnels par les partenaires, pour la réalisation des actions, ainsi que les modalités de reversement de la quote-part de subvention afférente à la valorisation des heures des agents du CCAS impliqués dans le projet.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer.

3) **Compte de gestion du receveur pour 2019**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2019 du comptable avec celles du compte administratif 2019 pour le budget du CCAS, et de dire qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur concernant le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

4) Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	308 562,97	363 715,60	+ 55 152,63
INVESTISSEMENT	150,00	17 592,49	+ 17 442,49
TOTAL	308 712,97	381 308,09	+ 72 595,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Le chapitre 011, charges à caractère général, est réalisé à 89,58%.

Les charges liées aux bâtiments ne concernent plus que la Maison Ressources. Certaines dépenses ont légèrement augmenté notamment celles engagées pour renouveler le stock des produits d'entretien et celles liées aux frais d'affranchissement nécessaires à l'envoi des programmes des actions proposées aux 119 seniors inscrits aux GPS.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 96,34%.

Les frais de personnel tiennent compte du salaire annuel versé à l'agent mis à disposition de la ville en 2019 et muté au service communication au 1^{er} janvier 2020. Le remboursement de la ville figure à l'article 70841.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à 55,62%.

Les dépenses de solidarité de l'article 6561, secours, concernent principalement l'aide sociale facultative.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du type et du montant des aides versées ces trois dernières années.

	2017	2018	2019
Hébergement	90,08	324,50	
EDF/télécom/eau	490,35	215,76	180,05
Loyer			
Transport	83,00		33,20
Alimentation	1 252,48	1 796,38	1 637,55
Gaz/chauffage/divers	124,72	66,05	168,99
Total €	2 040,63	2 402,69	2 019,79

Les dépenses de l'article 6562, aides, ont été inférieures aux prévisions malgré la revalorisation des bons d'achat de fin d'année intervenue en 2019. Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées ces cinq dernières années.

	2015	2016	2017	2018	2019
Bons d'achat distribués	123	129	82	134	133
Montant total alloué	4 203 €	4 374 €	2 737 €	4 499 €	4 936 €

Madame Sylvie VINCENT précise que la baisse de 2017 s'explique par la réforme nationale du système d'imposition, plus sévère que les autres années.

Le nouveau dispositif de la bourse au permis n'a, quant à lui, été mis en place qu'en septembre 2019. Aucune demande n'a été enregistrée au dernier trimestre 2019 pour les jeunes de 16 à 17 ans.

Au total, les prévisions de dépenses réelles sont réalisées à presque 93%. Le CCAS a su maîtriser ses dépenses en mobilisant les agents présents et en mutualisant les actions.

Quant aux opérations d'ordre, elles enregistrent les écritures comptables relatives aux amortissements à l'article 6811. Ces dépenses participent à l'autofinancement, elles constituent des recettes d'investissement d'un montant équivalent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme en dépenses, le total des réalisations correspond aux titres émis et aux produits à encaisser au titre de l'année 2019.

Le chapitre 013, atténuation de charges, retrace les remboursements par l'assurance des dépenses de personnel supportées par le CCAS pour les agents placés en congé maladie.

Les réalisations du chapitre 70, produits des services et du domaine, sont supérieures aux prévisions sachant que le montant des frais de remboursement de l'agent mis à disposition à la ville a été plus conséquent.

Le chapitre 74, dotations et subventions est réalisé à 107,01% suite au versement sur l'exercice 2019 de reliquats de subventions 2017 comme celle de la CARSAT d'un montant de 10 966 € pour le financement du programme 2017-2019 des Goûters Pratiques Séniors (GPS) et celle de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges d'un montant de 3 591,50 € (la 1^{ère} moitié déjà versée en 2018).

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est réalisé à 193,61%, le montant des locations de salles étant supérieur aux prévisions. Les organismes de formation sont en effet de plus en plus nombreux à solliciter le CCAS pour bénéficier d'une mise à disposition de salle.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, comptabilise le versement du casino et les dons versés au CCAS suite à la bourse aux livres organisées par la Médiathèque de Vittel.

Globalement, les prévisions de recettes réelles de l'exercice enregistrent un pourcentage de réalisation de 109,55%, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement significatif.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat d'un Switch permettant la connexion simultanée de plusieurs ordinateurs lors des ateliers informatiques.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées par les amortissements (articles 28...), et le FCTVA sur les investissements effectués en 2018 (tablettes, ordinateurs pour l'organisation des ateliers informatiques dans le cadre des Goûters Pratiques Séniors).

Madame Sylvie VINCENT informe que certains partenaires assurant des permanences à la Maison Ressources rencontrent des problèmes de connexion à internet. Afin d'apporter un service de qualité, il a été décidé de faire l'acquisition d'une clé 4G et de remplacer le matériel obsolète par une livebox pro plus performante.

En l'absence du président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif 2019 présente :

Un total de dépenses de fonctionnement de.....	308 562,97
Un total de recettes de fonctionnement de	315 841,98
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de	7 279,01
Un résultat antérieur reporté de	47 873,62
Soit un excédent global de fonctionnement de	55 152,63
Un total de dépenses d'investissement de.....	150,00

Un total de recettes d'investissement de 7 574,36
 Soit un résultat d'investissement de l'exercice de 7 424,36
 Un résultat d'investissement antérieur de 10 018,13
 Un résultat d'investissement reporté de 00,00
 Soit un excédent global d'investissement de 17 442,49

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement aux articles 002 de la section de fonctionnement et 001 de la section d'investissement.

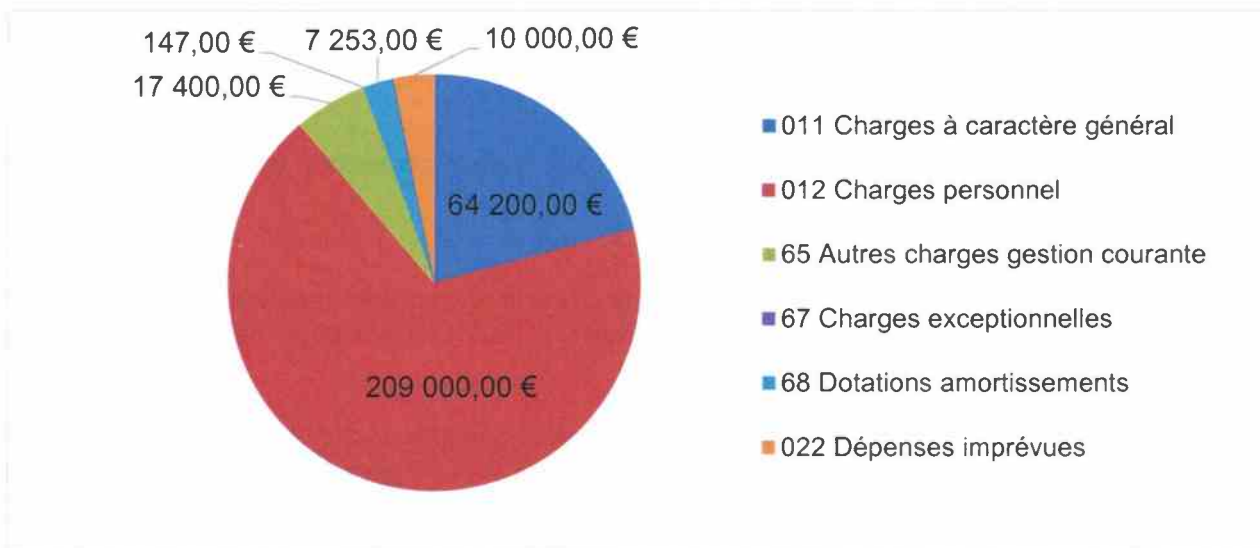
6) Budget primitif 2020

Le budget 2020 qui est soumis à votre approbation présente une masse totale de 335 766 € dont 308 000 € en section de fonctionnement, soit 91,73 % de la masse totale et 27 666 € en section d'investissement, soit 8,27 % du total.

Comme les années précédentes, les résultats de l'exercice 2019 sont repris dans le projet de budget.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT		TOTAL
011	Charges à caractère général	64 200,00	013	Atténuation de charges	5 500,00
012	Charges personnel	209 000,00	70	Produits des services	3 600,00
65	Autres charges gestion courante	17 400,00	74	Dotations et participations	233 422,00
67	Charges exceptionnelles	147,00	75	Autres produits gestion cour.	4 325,37
68	Dotations amortissements	7 253,00	77	Produits exceptionnels	6 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	002	Excédent fonctionnement reporté	55 152,63
TOTAL DÉPENSES		308 000,00	TOTAL RECETTES		308 000,00
DÉPENSES INVESTISSEMENT		TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
13	Autres amortissements	00,00	10	FCTVA	3 070,51
21	Immobilisations corporelles	27 766,00	28	Amortissements immobilisations	7 253,00
TOTAL DÉPENSES		27 766,00	001	Excédent d'investissement reporté	17 442,49
			TOTAL RECETTES		27 766,00

FUNCTIONNEMENT - DÉPENSES



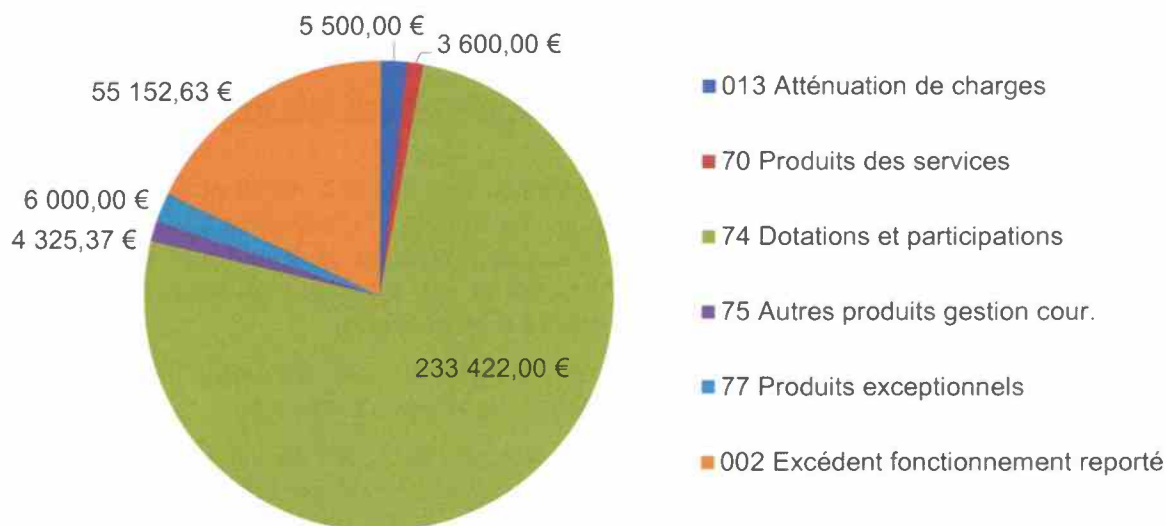
Au chapitre 011, charges à caractère général, les principales variations concernent les articles 6228 et 6257. En effet, devant le succès des GPS, il a fallu doubler certaines séances, ce qui multiplie le coût des intervenants. De plus, afin d'assurer la pérennité de la permanence du CIDFF, le CCAS a dû s'engager à rémunérer l'association. Par ailleurs, compte tenu du nombre croissant de participants au repas des aînés, les dépenses ont été ajustées en conséquence, en sus des frais de SACEM à l'article 6358.

Concernant le chapitre 012, charges de personnel, représente 67,86% du total des dépenses de fonctionnement. Le montant proposé tient compte du départ de l'agent muté à la ville au 1^{er} janvier 2020 mais également du recrutement, pour une période de six mois, d'un agent contractuel en remplacement de l'agent en congé maternité (article 64131).

Cette dépense supplémentaire ne sera pas compensée par un remboursement par l'assurance risques statutaires car le risque « maternité » ne figure pas parmi les risques assurés dans le cadre du contrat.

Les dépenses du chapitre 65 sont maintenues à leur niveau de 2019 pour permettre le versement des aides aux démunis dans le cadre de l'aide sociale (article 6561), mais aussi les bourses au permis de conduire, les gratifications pour les chantiers de jeunes et les bons d'achat de fin d'année aux aînés (article 6562).

FONCTIONNEMENT – RECETTES



Les recettes sont constituées à près de 65% par la subvention de la ville, soit 200 000 € au chapitre 74. Les autres recettes proviennent de la subvention du Conseil Départemental des Vosges pour le suivi des bénéficiaires du RSA (article 7473), et, plus modestement, des locations de salles (article 752), du don du casino (article 7713).

Pour information, l'excédent de fonctionnement reporté 002 de 55 152,63 € constitue la trésorerie du CCAS lui permettant d'assurer le paiement des salaires du 1^{er} trimestre, en attendant le vote du budget et le versement du 1^{er} acompte de la subvention de la ville.

INVESTISSEMENT

Les investissements inscrits au chapitre 21 sont essentiellement des provisions en cas de casse du matériel informatique.

L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001), et le reste disponible sur les autres articles seront utilisés en 2021 pour acquérir le mobilier destiné à l'aménagement de l'étage de la Maison Ressources, une fois les travaux terminés.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve, chapitre par chapitre le projet de budget 2020.

Arrivée de Monsieur le Président à 18h30.

7) Informations

Forum séniors fin mars 2020

Sylvie VINCENT informe de l'organisation d'un forum séniors le 31 mars 2020 de 13h30 à 17h au Palais des Congrès de Vittel. En partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS accueillera plusieurs partenaires tels que les associations d'aide à la personne et à la santé, des professionnels de la prévention, des mutuelles, etc..., ainsi que le bus de l'autonomie.

Des mini conférences et des ateliers interactifs sur le thème du bien-vieillir seront proposés au public tout l'après-midi.

Labellisation Maison France Service

Sylvie VINCENT rappelle que, suite au dernier Conseil Municipal, un montant de 50 000 € a été voté pour financer l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du 1^{er} étage de la Maison Ressources destiné à accueillir les bureaux de la future MFS.

8) COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 10 AOÛT 2017 PAR LAQUELLE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Convention de prestation de services avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Depuis plusieurs années, le CIDFF assure des permanences à la Maison Ressources pour délivrer une aide aux victimes de violences et des informations juridiques sur le droit de la famille. Celles-ci ont lieu deux fois par mois le mardi matin avec trois créneaux de rendez-vous possibles. Une juriste accueille les usagers (en majorité des femmes) et les familles en toute confidentialité et leur apporte une écoute et des conseils suivis d'une orientation vers d'autres structures ou professionnels si nécessaire.

Sachant qu'il existe un besoin réel et afin de pérenniser les permanences sur Vittel, il est proposé de prendre en charge, à hauteur de 75 €, une partie du coût de chaque permanence assurée.

Afin de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le CCAS de Vittel et le CIDFF, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de prestation de services dont le projet figure en annexe. La convention prévoit notamment la mise à disposition d'un local pour la tenue des permanences, ainsi que la contribution de l'agent d'accueil à la prise de rendez-vous.

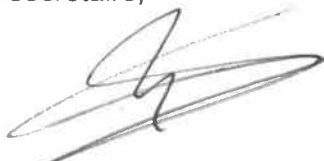
9) Questions diverses

En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

Monsieur le Président et Madame Sylvie VINCENT remercient les membres de l'assemblée pour leur présence à cette dernière séance de la mandature et leur participation aux réunions ces six dernières années.

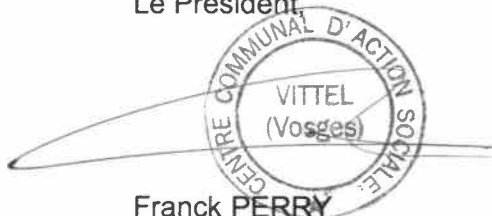
Vittel, le 27 février 2020

Le secrétaire,



Alexandre CHOPINEZ

Le Président,



Franck PERRY